

---

**Séance du 02 décembre 2020****Convocation du :** 27/11/2020**Ordre du jour :****Nombre de membres  
en exercice :** 11**Présents :** 9  
**Représentés :** 1  
**Votants :** 10Budget  
- point sur la situation budgétaire  
- Commande via Internet <500 euros, remboursement  
Ouverture d'un poste adjoint technique  
Salle polyvalente  
Questions diverses

L'an deux mille vingt et le deux décembre, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de M. Claude LABRANQUE

**Étaient présents :** Chantal DEBRUYNE, Frédéric GALERNEAU, Claude LABRANQUE, Ghislain LAMBERMONT, Diana MARION, Thierry MENGE, Romain PASSELERGUE, Anne SOL, Jacques VIGOUROUX

**Représentée :** Nathalie BAGES par Jacques VIGOUROUX

**Excusés :** Guillaume AUREL

**Secrétaire de séance :** Thierry MENGE

---

Approbation du PV de la séance du 12/11/2020

**DE 2020 058 Ventilation des subventions inscrites au compte 6574**

M. le Maire indique que lors du vote du budget primitif il avait été ouvert un crédit au compte 6574 correspondant aux subventions dont la ventilation doit être répartie par le conseil municipal. Lors du vote du budget cette décision n'ayant pas été arrêtée, il propose de reconduire ce qui se faisait auparavant, soit :

- Amicale des sapeurs pompiers : 200,00 €
- Association cantonale des anciens combattants : 50,00 €
- Association FNATH, section Gaillac : 33,00 €
- ADIL du Tarn : 38,00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, réparti de la manière suivante les subventions imputées au compte 6574 :

- Amicale des sapeurs pompiers : 200,00 €
- Association cantonale des anciens combattants : 50,00 €
- Association FNATH, section Gaillac : 33,00 €
- ADIL du Tarn : 38,00 €

**DE 2020 059 Vote de crédits supplémentaires - Puycelsi DM 02**

M. le Maire expose au conseil municipal que la grille de référence des indemnités des élus a été revue à la hausse au cours de l'année 2020. Aussi, les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, se révèlent, aujourd'hui, insuffisants. Il est donc nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6531	Indemnités	2000.00	
7381	Taxes additionnelles droits de mutation		2000.00
<b>TOTAL :</b>		<b>2000.00</b>	<b>2000.00</b>

M. le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (8 voix pour, 2 contre) approuve la décision modificative

Mme Anne SOL rappelle que le grille des indemnités n'a toujours pas été communiquée aux conseil municipal.

### **DE 2020 060 Remboursement de frais à M. le maire pour achat sur Internet < 500 €**

M. le Maire indique que pour l'achat de fournitures particulières via Internet, certains fournisseurs, disposant de ces fournitures à un prix raisonnable, ne proposent pas le mandat administratif comme mode de paiement, le seul moyen de paiement étant par carte bancaire. Il sollicite donc, dans le cadre d'achat de fournitures d'un montant inférieur à 500,00 €, l'approbation du conseil municipal pour que le montant avancé par ses soins lui soit remboursé. Il précise qu'il s'agit de fournitures ne pouvant être trouvée localement ou dans des délais raisonnables (il donne en exemple l'achat au cours du mandat précédent des télécommandes des portails de l'atelier).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise le remboursement à M. le Maire des achats faits via Internet lorsqu'il n'y a pas d'autre possibilité de moyen de paiement que par carte bancaire, pour des montants inférieurs à 500,00 €.

### **DE 2020 061 Ouverture d'un poste d'agent technique territorial**

M. le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu que le CDD d'agent polyvalent des services techniques conclu 28/09/2020 avec M. FENOUILLET arrive à échéance le 27/12/2020,

Considérant que M. FENOUILLET satisfait aux exigences du poste,

Il propose à l'assemblée la création d'un emploi de : adjoint technique territorial, à temps complet, relevant de la catégorie C, au service technique de la commune de PUYCELSI à compter du 28 décembre 2020.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter la proposition du maire et en conséquence, de valider le tableau des effectifs suivants :

<b>Filière</b>	<b>Grade</b>	<b>Ancien effectif</b>	<b>Nouvel effectif</b>
Administrative	rédacteur principal de 1ère classe	1	1
Technique	adjoint technique territorial	1	2
<b>TOTAL</b>		<b>2</b>	<b>3</b>

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Il est précisé que le poste de M. VERNHET, relevant d'un grade particulier, avait été fermé à l'occasion de son départ à la retraite.

Il est souligné que les agents de la commune peuvent suivre des sessions de formation prises en charge par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale). Ces formations les habilitent à exercer des gestes techniques dans différents domaines. Par ailleurs, ils peuvent préparer des concours ou examens professionnels pour accéder à des grades plus élevés.

### **Salle polyvalente**

1/Travaux :

Le conseil municipal est informé que, suite à la réunion de chantier qui s'est tenue le 01/12, il a été décidé de repousser la réunion de réception de ces travaux au mardi 15/12.

Les conseillers municipaux décident d'effectuer ensemble une visite préalable du chantier, le lundi 14/12, afin de relever les points sur lesquels il y aurait lieu de faire des réserves.

Une fissure au-dessus de la porte d'entrée, côté cuisine, a été relevée. M. le Maire signale que celle-ci avait été prise en photo, 3 années auparavant, par un agent de l'APAV. Il lui avait été expliqué alors que la charpente avait été conçue et réalisée pour faire office de ceinture garantissant la stabilité des murs.

2/Usage :

Concernant l'usage de la salle polyvalente, l'équipe municipale décide de consacrer sa prochaine réunion de travail du mercredi 16/12 aux réflexions suivantes : étude des tarifs, politique en matière de mise à disposition et de location, équipement de la cuisine.

### **Questions diverses**

- Mme Anne SOL propose un compte rendu de la réunion de la commission « Vie économique » qui s'est tenue le mercredi 25 novembre. La rédaction de ce compte rendu est en cours de finalisation et sera prochainement transmis aux conseillers.

-M. Thierry MENGE rappelle la visite des bâtiments communaux qui avait été faite par les conseillers. Il propose que, sur la base du portfolio réalisé par M. Romain PASSELERGUE en aval de cette visite, une réunion de travail de l'équipe municipale soit consacrée à une réflexion « perspective » sur le patrimoine bâti de la commune.

- La commission « Communication » informe le conseil de la tenue prochaine d'une réunion de l'équipe de rédaction du bulletin qui s'était constituée le 09 octobre. L'ordre du jour sera consacré principalement à la réalisation du premier bulletin municipal de la mandature dont l'édition a été prévue pour la fin du mois de janvier.

- Les conseillers sont informés que, le lundi 14 décembre, de 9 heures à 10 heures, se tiendra une visio-conférence permettant un dialogue entre les élus et les étudiants en dernière année de BTS du LEGTA de Fonlabour. Le projet d'étude sur 3 espaces verts du village, sujet de leur examen de fin d'année, sera au centre des échanges.

- Le conseil Municipal est informé que Messieurs Jacques VIGOUROUX et Thierry MENGE ont proposé une médiation entre M. Benoît TOLLOT, directeur de l'entreprise Flip Design et les habitants de La Janade représentés par M. Axel GALERNEAU, ces derniers dénonçant des nuisances sonores et des émissions de

fumées inquiétantes se rabattant sur leurs habitations. Une visite de l'entreprise, le vendredi 27/11, a permis l'expression des points de vue, la prise en compte d'éléments objectifs et l'indication d'éléments pouvant contribuer à une amélioration de la situation. Un compte rendu de la visite a été rédigé par les élus et transmis aux différentes parties.

Chantal DEBRUYNE

Frédéric GALERNEAU

Claude LABRANQUE

Ghislain LAMBERMONT

Diana MARION

Thierry MENGE

Romain PASSELERGUE

Anne SOL

Jacques VIGOUROUX